ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunesse et éducation nationale : budget

Question au Gouvernement n° 228

Texte de la question

CRÉDITS DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE

M. le président. La parole est à M. François Liberti.

M. François Liberti. Ma question s'adresse à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Monsieur le ministre, à l'occasion du débat budgétaire je vous avais fait part, au nom du groupe des député-e-s communistes et républicains, de toutes les inquiétudes exprimées par les enseignants, les organisations syndicales et les parents d'élèves au sujet du budget de l'éducation nationale, qualifié de « transitoire » et qui n'est plus prioritaire pour le Gouvernement.

A l'heure où les problèmes de l'insécurité et de la violence scolaire sont surmédiatisés, vous restez arc-bouté sur la suppression de 20 000 aides-éducateurs et de plus de 5 000 postes de surveillants, ce qui va aggraver considérablement la situation des établissements et pénaliser les étudiants dont l'emploi sera supprimé. Je vous rappelle quand même que ce statut représente le seul moyen pour certains d'entre eux de mieux préparer leur cursus universitaire.

Il ne manquait plus à ce tableau que de vouloir transformer les établissements scolaires en casernes clôturées. C'est fait ! *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)* C'est d'abord la jeunesse qui fait les frais de vos décisions.

Enfin, le désengagement de l'Etat sur l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et la recherche est confirmé dans la perspective d'un projet qui ne doit rien à la décentralisation mais relève du démantèlement de la République, du service public *(« N'importe quoi ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.)* avec à la clé une aggravation sans précédent des inégalités.

Le 17 octobre dernier, partout en France, la communauté éducative a manifesté son mécontentement, affichant fièrement un mot d'ordre significatif, « L'éducation : une priorité nationale ». Le 8 décembre, à l'occasion d'une nouvelle journée d'action, le mécontentement sera encore plus fort, et le rassemblement encore plus large.

Je vous demande, monsieur le ministre, de répondre à l'attente de toutes celles et de tous ceux qui, dimanche, vont se mobiliser pour l'école. Quelle mesures comptez-vous engager pour une révision urgente et nécessaire de vos choix budgétaires ? *(Applaudissements sur les bancs groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

M. Luc Ferry, ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Monsieur le député, le budget de l'éducation nationale, j'ai eu souvent l'occasion de le dire ici, reste le premier budget de l'Etat, et augmente de

2,2 % cette année. Nous n'allons pas revenir une fois encore sur les chiffres. Si vous le permettez, je voudrais vous répondre sans polémique. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*
Quand on arrive dans un ministère comme celui dont j'ai l'honneur d'avoir la charge et qu'on examine les questions budgétaires, on est extrêmement frappé de constater que 95 % du budget est d'emblée « mangé », si j'ose dire, par les traitements des personnels.
Quand on ajoute les crédits de fonctionnement, les crédits pédagogiques et les autres crédits, on atteint très vite 98 % ou 99 % du budget. Et puis, avec les surnombres que connaît le ministère de l'éducation nationale, on s'aperçoit avec un certain désespoir que le budget est en réalité déjà « mangé » à 102 % ou 103 % avant qu'on ait commencé à faire quoi que ce soit. Voilà la réalité des choses ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.)*
Ce budget de l'éducation nationale, comme je le disais hier encore dans cette assemblée, a augmenté de 25 % en dix ans sans que les résultats suivent, et alors même que les effectifs des élèves diminuaient. C'est là une question véritablement sérieuse. Si nous voulons retrouver des marges de manoeuvre pour la politique, et si nous ne voulons pas - et je crois que c'est votre cas - que l'économie détermine tout, nous ne devons pas être en permanence dans une situation de déficit budgétaire.
M. Jean-Jack Queyranne. Il y a quand même des priorités !
M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Deuxièmement, vous avez évoqué à très juste titre la question de la violence. Mais pensez-vous qu'il suffise de traiter les effets ? A la limite, dans ce cas-là, pourquoi ne pas nommer un aide-éducateur par élève ? *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)* Pourquoi ne pas multiplier leur nombre par deux ou par trois ? Nous pensons, quant à nous, qu'il faut traiter les causes. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.)* C'est pourquoi nous proposons de doubler le nombre de classes-relais, de tripler le nombre d'ateliers-relais. Nous créons 6 500 places d'internat, qui avaient été supprimées au cours des dix ou quinze dernières années. Voilà des mesures concrètes et réelles, qui améliorent la vie des établissements. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*
M. Arnaud Montebourg. Des salonnards !
M. Michel Delebarre. Qu'en pense Marie-Caroline ?
M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Nous, nous avons choisi, je le répète, de nous attaquer aux causes et pas seulement aux effets.
M. Christian Bataille. Dilettantisme !
M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Enfin, troisièmement, pouvez-vous, monsieur le député, me donner le nom d'un ministre de l'éducation nationale qui n'ait pas connu de manifestations ? Si vous le pouvez, je veux bien être pendu sous un fraisier ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : M. François Liberti
Circonscription : Hérault (7e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 228
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QG228

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 décembre 2002
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 décembre 2002